

Projet d'établissement 2022 – 2027



Association Regain

Lieu de Vie et d'Accueil & Lieu Rencontre Parents Enfants

7 Chemin Périssé

64360 Lucq de Béarn

05.59.34.37.96

associationregain@wanadoo.fr

Lexique

AED : Aide Educative à Domicile

AEMO : Aide Educative en Milieu Ouvert

AID : Aide et Intervention à Domicile

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

CAF : Caisse d'Allocation Familiale

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CD : Conseil Départemental

CG : Conseil Général

CMPEA : Centre Médico-Psychologique de l'Enfant et de l'Adolescent

CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique

CRAPS : Centre de Recherches et d'Actions Psycho Sociale

CVS : Conseil de la Vie Sociale

DDE : Direction Départementale de l'Equipement

FNFPE : Fonds National de Financement de la Protection de l'Enfance

ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

OPP : Ordonnance de Placement Provisoire

PAP : Projet d'Accueil Personnalisé

PMI : Protection Maternelle et Infantile

SDSEI : Service Départemental des Solidarités Et de l'Insertion

TISF : Technicienne en Intervention Sociale et Familiale

Sommaire

Préambule

I- Présentation générale de l'Association.....	1
1- Valeurs fondamentales	2
2- Historique	2
3- Situation géographique.....	4
4- Fonctionnement associatif.....	4
5- Cadre législatif et juridique	5
6- Missions	6
7- Moyens humains	6
8- Accompagnement des professionnels	8
II- Le Lieu de Vie et d'Accueil (LVA).....	10
1- Définition.....	10
2 – Personnes accueillies	11
3- Missions et objectifs de notre LVA.....	14
4- Accompagnement des accueillis	15
5- Modalités d'évaluation	21
III- Le Lieu Rencontre Parents-Enfants (LRPE).....	23
1-Définition	23
2 – Personnes accueillies	24
3- Missions et objectifs de notre LRPE	24
4- Accompagnement des familles accueillies.....	25
5- Modalités d'évaluation	26
4- Perspectives	26
Conclusion	28

Préambule

Le projet d'établissement de l'Association Regain s'attache à définir un certain nombre d'éléments constituant l'accueil tant sur le Lieu de Vie et d'Accueil que sur le Lieu Rencontre Parents Enfants, il ne peut être calqué sur le modèle d'autres établissements, les Lieux de Vie et d'Accueil sont des structures atypiques, le lecteur devra admettre une part de différence et d'ouverture d'esprit eu égard à la spécificité de notre structure. Nous avons fait le choix de faire une présentation générale, puis de reprendre l'historique de l'établissement, avant d'en arriver à la situation d'aujourd'hui et finalement d'aborder les perspectives possibles d'amélioration, de changement et d'ambitions.

Notre lieu de vie a pour vocation :

- D'offrir à des préadolescents, adolescents, mères avec enfants un souffle nouveau qui donne du sens à leur projet d'avenir.
- De leur faire prendre conscience de leurs capacités en valorisant leur potentiel et les amener à prendre confiance en eux.
- De comprendre et d'intégrer les règles du vivre ensemble.

Ce projet d'établissement constitue un document de référence pour le conseil d'administration et les professionnels. Son élaboration a été basée sur la participation de l'ensemble des parties prenantes. Tous se sont engagés avec sérieux et motivation. Il a été l'occasion de réinterroger les positionnements et de réinsuffler un sens à cette aventure humaine aujourd'hui trentenaire.

Le travail d'écriture est le résultat d'une volonté partagée d'appropriation et de réflexion. La démarche engagée permet de se sentir porteur et acteur du projet dans un même esprit participatif.

Ce document n'est pas figé, les réalités de projets, économiques, environnementales, sociétales, peuvent le faire évoluer. Au conseil d'administration et aux professionnels de s'en saisir.

Ainsi, l'Association Regain affirme son identité de structure alternative et autonome. Les valeurs définies au sein de ce projet permettent de donner du sens à l'accompagnement des personnes accueillies avec un regard bienveillant, un dynamisme autour de valeurs communes. L'expression, la concertation, le débat démocratique et la transparence ont été les conditions évidentes pour l'écriture du projet Regain et les valeurs qui le fondent.

La Présidente, Marie Claude APPAULE

I- Présentation générale de l'Association

1- Valeurs fondamentales

L'Association Regain est composée d'une équipe de bénévoles et de professionnels qui ont en commun une démarche de développement solidaire. REGAIN peut être défini comme un lieu de vie, d'accueil et d'animation non traditionnel à taille humaine.

Son projet éducatif est basé sur quelques principes fondamentaux :

1. Une petite structure composée de personnes partageant le même esprit fait de tolérance, de respect et de responsabilité qui peut garantir un accueil chaleureux et apaisant.
2. Une démarche de sensibilisation à l'environnement comme activité intégratrice ; en effet, une construction de soi réussie se bâtit dans le respect de l'environnement (agropastoral, culturel, économique et social) dans lequel on se situe. Le regarder, le comprendre, le respecter, le valoriser et le transformer, c'est découvrir la méthode que l'on pourra transposer et appliquer sur soi pour se reconstruire et trouver sa place dans la société.
3. Les échanges sur le lieu ou à l'extérieur avec d'autres personnes, et la participation à divers types d'activités sont utilisés pour améliorer la socialisation des personnes accueillies.
4. L'ouverture et l'intégration du projet au mouvement local ont permis à des personnes de compétence et sensibilité diverses de constituer le moteur d'un véritable réseau.
5. Le « Vivre et travailler avec » est un principe éducatif de base, permettant par le partage des tâches quotidiennes de fournir des repères structurants à la personne accueillie.
6. Sans être une institution thérapeutique, le LVA a un effet thérapeutique par ce qu'on appelle « l'effet d'institution soignante ». La vie quotidienne dans le lieu de vie, le cadre qu'il propose, les imago masculines et féminines qu'il véhicule, les modèles relationnels qu'il valorise, les repères qu'il propose, tout cela participe d'un effet soignant particulièrement adapté à des personnes déstructurées ou en rupture.

Depuis sa création, REGAIN s'étoffe et les interactions tant à l'intérieur de l'Association qu'à l'extérieur du lieu sont nombreuses. Mais c'est bien dans cette diversité, lieu de brassage des idées, que se réaffirme le désir d'avancer en réinterrogeant le sens des pratiques, en cherchant de nouvelles réponses, tout en gardant bien vivantes les valeurs fondatrices.

2- Historique

Le Lieu de Vie et d'Accueil (LVA)

En 1987, les parents de Sylvie Périssé transmettent la ferme familiale à leur fille, ferme héritée des grands-parents. Sylvie et Philippe Cousin s'y sont installés en 1989. Pendant que Sylvie élevait un troupeau de 50 chèvres et faisait des fromages, Philippe cultivait des fleurs, vendait de magnifiques bouquets séchés et faisait pousser des légumes. Le désir de vivre des relations humaines reposant sur des notions de solidarité, de respect, d'entraide, d'insertion

ou de réinsertion les ont amenés à accueillir des personnes ayant besoin de se ressourcer dans un environnement apaisant et restructurant. En lien avec la maison d'arrêt et le service de probation de Pau, ils ont accueilli dans un premier temps des détenus en fin de peine. Pour rendre cet accueil possible, il fallait que l'action se structure sous une forme juridique autonome lui permettant d'être conventionnée. C'est ce qui a amené à la création de l'Association Regain en 1991.

Pendant 7 ans, Sylvie et Philippe ont accueilli chez eux de façon bénévole, environ 80 personnes, d'âges différents, des adolescents, des adultes, des parents avec enfants, qui présentaient différentes problématiques (dépendance aux produits, personnes porteuses du VIH...). Ainsi, le couple avait repéré que l'accueil simple, en confiance, sans jugement de valeur, dans leur ferme béarnaise, permettait à ces personnes de se reconstruire. Ces accueils nécessitaient d'être en lien étroit avec des partenaires : des services médicaux et psychiatriques, des structures scolaires, des travailleurs sociaux et des habitants de Lucq de Béarn. Progressivement, de l'accueil initial de personnes incarcérées ou toxicomanes, leur pratique a évolué à la demande de divers services sociaux qui les sollicitaient, vers l'accueil d'enfants, d'adolescents ou de familles monoparentales en rupture sociale ou ayant besoin de redéfinir leur projet de vie ce qui a permis à l'Association d'embaucher ses premiers salariés en 1997. Un cofinancement PCD-CAF-CG64-DDE a permis à l'Association de transformer une vieille grange, mise à sa disposition en bail emphytéotique, en lieu d'accueil collectif au début des années 2000. Ce bail emphytéotique de 21 ans est arrivé à échéance en octobre 2021. Il a été négocié avec la famille Cousin, dont Sylvie et Philippe sont les signataires, un bail professionnel sur une durée de 10 ans.

Le couple fondateur a su ou pu trouver dans son environnement social, un certain nombre de personnes qui partageait leurs valeurs et leur projet. L'équipe initiale s'est étoffée petit à petit et le projet a évolué d'un accueil en lieu de vie familial vers un accueil en lieu de vie collectif, avec une équipe de salariés. Une aventure humaine, forte en enrichissements, des liens très forts, ces liens qui ont permis d'être suffisamment solides pour franchir de nombreuses étapes afin de concrétiser ce projet.

Fruit d'une histoire et le témoin d'un lieu qui s'anime, l'Association se développe et s'enrichit du passage et de la présence de femmes et d'hommes avec la volonté de co-construire, portés par des valeurs et des principes d'un espace ouvert sur la vie et la diversité.

Le Lieu Rencontre Parents-Enfants

Les séjours famille sont issus de la participation des familles accueillies à Regain aux sorties organisées par les centres sociaux et du fait d'être le lieu d'accueil support de ces journées dès l'an 2000. En 2001, l'Association Regain noue un nouveau partenariat avec l'association d'Aide et d'Intervention à Domicile du Béarn qui a pour but de sortir ces familles de leur isolement social et de permettre aux parents d'être soutenus et stimulés par des travailleurs sociaux (TISF) dans leur parentalité en étant sur le LVA.

Dès 2002, l'Association Regain se positionne pour organiser des séjours vacances familles en plus des 4 journées et 2 week-ends sur le LVA. Le fait de se retrouver dans une petite structure et d'être accompagnés tant dans un quotidien que dans la relation avec leurs enfants ou les autres personnes du groupe se révèle très sécurisant pour ces parents qui sont en

demande d'un élargissement des séjours. En 2003, ce sont donc 3 séjours de 4 ou 5 jours qui sont organisés pendant les vacances scolaires et 3 week-ends. Ces actions ont fait l'objet d'un financement par le Conseil Général avec un prix de journée, mais aussi par le Réseau Appui Parents de la Caisse d'Allocations Familiales de Béarn et Soule ou encore l'AID, la participation des familles restant symbolique.

A partir de 2004 et jusqu'en 2007, le LRPE se structure autour de 3 séjours de 4 ou 5 jours et 4 week-ends permettant l'accueil d'une cinquantaine de personnes (entre 10 et 15 familles qui participent à plusieurs séjours) chaque année. A la suite d'un arrêt du financement par le Conseil Général en 2007 et ce jusqu'en 2009, les actions du LRPE continuent à exister et tentent de répondre au mieux à toutes les sollicitations des partenaires qui nous orientent les familles et ce tout au long de l'année avec le seul financement des CAF.

En 2011, l'Association Regain répond à un appel à projet du FNFPE ayant pour but de soutenir les actions expérimentales ou déjà existantes entrant dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. Le financement obtenu par ce fonds pour trois ans ainsi que le maintien des CAF permettent de sécuriser les actions menées et notamment la salarisation d'un troisième intervenant sur les séjours.

En 2013, le financement de FNFPE arrivant à terme, nous avons interpellé le Conseil Général qui s'est engagé et avons signé une convention convenant d'une dotation globale pour ce dispositif. Fort d'une expérience de plus de 20 ans et des sollicitations des travailleurs sociaux, le LRPE demande à être développé.

3- Situation géographique

L'Association Regain est située dans le département des Pyrénées-Atlantiques. Elle est implantée sur une ferme vivrière à 1 km de Lucq-de-Béarn, village qui se niche dans un paysage de collines boisées, dans l'entre-deux gaves (gave de Pau et gave d'Oloron), alliant une agriculture encore très active (élevage, viticulture, polyculture) et une vie de village qui tente de se reconstruire auprès d'acteurs culturels notamment. Ce village de 1 000 habitants comprend un bureau de poste, une école maternelle et élémentaire, une salle des sports et un fronton ainsi qu'une église. Un marché de producteurs a lieu tous les samedis et dimanches matin. Les villes d'Oloron-Sainte-Marie, Monein, Mourenx et Navarrenx (situées entre 10 et 13 km de Lucq-de-Béarn) permettent de trouver administrations, santé, scolarité, formation, services sociaux, crèche, halte-garderie, commerces divers.

La sous-préfecture se situe à Oloron-Sainte-Marie, la ville de Pau, préfecture des Pyrénées-Atlantiques, située à 35 km de Lucq-de-Béarn, offre encore d'autres possibilités.

Le réseau transport est complet : liaison quotidienne de bus avec Pau, aéroport de Pau et gares SNCF de Pau, Artix, Oloron Sainte Marie et Orthez à moins de 45 minutes.

4- Fonctionnement associatif

Le fonctionnement associatif est défini essentiellement dans nos statuts. Nous organisons une assemblée générale une fois par an et avons la possibilité de réunir une assemblée générale extraordinaire si la situation le demande. Le conseil d'administration est convoqué 4 à 5 fois

par an et se compose de 10 à 20 membres, c'est lui qui est investi de tous les pouvoirs pour administrer l'Association. C'est lui qui délègue la gouvernance au bureau composé de minimum 3 membres.

Cependant cette forme de fonctionnement ne suffit pas pour une structure telle que Regain, les administrateurs et les salariés veulent impulser une dynamique participative c'est donc soit des commissions soit des groupes de travail réunissant les deux composantes qui permettent et permettront d'innover et de développer des initiatives devant nous amener vers une gouvernance collégiale.

5- Cadre législatif et juridique

L'organisation et le fonctionnement du LVA de Regain sont encadrés par différents textes du code de l'action sociale et des familles.

- La loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association encadre le fonctionnement de toutes les associations ayant leur siège en France ou exerçant en France une activité permanente.

- La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 « rénovant l'action sociale et médico-sociale » assure le respect des droits des personnes accueillies ou accompagnées par tout type de structure sociale ou médico-sociale. Les objectifs de cette loi : le respect de la dignité des personnes, de leur intimité et de leur autonomie, la protection des accueillis, l'accompagnement adapté aux besoins de chacun, la prévention des exclusions, la recherche d'une cohésion sociale et la possibilité pour tous d'exercer leur citoyenneté rejoignent les valeurs de Regain. Les différents outils émanant de cette loi et permettant de garantir ces droits sont mis en place par Regain tel que la rédaction de ce projet d'établissement réactualisé tous les 5 ans, l'organisation d'un CVS avec les accueillis, la présentation d'un livret d'accueil, de la charte des droits et libertés et du règlement de fonctionnement lors d'une rencontre préalable avec les personnes souhaitant être accueillies à Regain, et la signature d'un contrat de séjour entre le jeune et Regain actant les objectifs de chacun, l'engagement et le rôle actif de tous dans cet accueil.

- La loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance poursuit trois objectifs : renforcer la prévention, améliorer le dispositif d'alerte et de signalement, diversifier les modes d'intervention auprès des enfants et de leur famille.

- Le décret 2013-11 du 4 janvier 2013 « relatif à la tarification et au financement des lieux de vie et d'accueil » encadre les tarifs journaliers dits « prix de journée » calculés à partir d'un forfait de base servant à prendre en charge les frais de fonctionnement, la rémunération des permanents, l'alimentation, les besoins généraux des personnes accueillies, les dépenses liées aux activités, l'équipement du lieu... et éventuellement des charges ou des dépenses plus spécifiques dans le cadre de certains accompagnements. Ce prix de journée est indexé sur l'évolution du SMIC. Des conventions triennales peuvent être signées entre les LVA et les organismes financeurs comme c'est le cas entre Regain et le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques, la dernière convention étant effective du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

- La loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant apporte une nouvelle définition du sens donné à la protection de l'enfant en plaçant ce dernier au centre de

l'intervention. Les nouvelles dispositions légales renforcent la prise en compte de l'enfant et de ses besoins dans un parcours de protection (sécuriser le parcours de l'enfant, assurer une stabilité de vie...) et souhaitent aller dans le sens d'une meilleure cohérence en ce qui concerne les dispositifs, les pratiques et l'articulation institutionnelle.

- Le décret 2021-909 du 8 juillet 2021 « relatif aux modalités de suivi de l'organisation du travail des salariés des lieux de vie et d'accueil » complète le décret 2004-1444 du 23 décembre 2004 « relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des lieux de vie et d'accueil » (Articles D316-1 à D316-6). Un LVA y est défini comme une structure pouvant accueillir de 3 à 7 personnes, et favorisant leur insertion sociale par un accompagnement continu et quotidien. La spécificité des LVA étant qu'ils constituent le milieu de vie habituel et commun des personnes accueillies comme des permanents, l'un de ces permanents au moins résidant sur le site. Les missions principales des LVA sont l'éducation, la protection et la surveillance. Ces décrets encadrent également les conditions de travail pour les permanents, l'amplitude des heures de travail, des temps de repos, la mise en place de calendriers prévisionnels, l'organisation d'entretiens annuels...

Suite à la demande déposée par l'Association Regain le 27 juillet 2006 et à l'avis favorable du Comité Régional de l'Action Sanitaire et Médico-sociale du 1^{er} décembre 2006, le LVA de Regain, d'une capacité de 7 personnes est créé à Lucq-de-Béarn le 13 mars 2007. Il a l'autorisation d'accueillir des jeunes de 0 à 21 ans et des mères isolées avec enfants de moins de 3 ans.

6- Missions

L'association REGAIN qui regroupe deux activités, le LVA et le LRPE, s'inscrit dans les missions suivantes :

- Accueillir et héberger des personnes ayant des besoins de différente nature
- Accompagner les personnes pour les aider à se situer, faire des choix, se (re)construire et dépasser leurs difficultés
- Soutenir les parents dans leur rôle éducatif ;
- Adopter des comportements respectueux de l'environnement.

7- Moyens humains

Les bénévoles

Les bénévoles à Regain sont pour la plupart engagés dans le Conseil d'Administration qui se compose de 10 à 20 membres puis élit au moins trois membres au bureau. Cet engagement se doit d'être désintéressé et prend la forme d'un contrat moral. Ces membres ont pour mission de porter et soutenir le projet de l'Association. Ils ont la responsabilité de la gestion budgétaire et des ressources humaines. Chacun apporte son savoir, sa réflexion et ses expériences. Même si leur intervention reste occasionnelle, leurs connaissances peuvent aussi enrichir la pratique des permanents.

Les administrateurs se doivent d'incarner les valeurs de l'Association, des valeurs du vivre ensemble avec des sentiments partagés de respect, de considération, de dignité, de bienveillance.

L'équipe salariée

L'équipe salariée est constituée de 9 personnes représentant en 2021 8,05 ETP. Parmi les salariés, on compte 7 permanents éducatifs diplômés (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, accompagnants éducatifs et sociaux), une permanente administrative et de gestion et une chargée de vie associative. Du fait de la complexité des problématiques et des besoins spécifiques des accueillis, l'Association a dû s'entourer d'une équipe éducative constituée essentiellement de travailleurs sociaux.

Cette équipe est renforcée de plusieurs remplaçants au cours de l'année. Elle permet de répondre aux besoins des deux activités de l'Association à savoir le LVA ouvert 365 jours par an, 24h sur 24 et les 8 séjours famille organisés par le LRPE.

Évaluations et entretiens annuels

Les salariés de l'Association Regain font l'objet d'un entretien annuel d'évaluation et d'un entretien professionnel. Le premier est l'occasion de faire un point sur les engagements pris par les deux parties ; soit lors de l'entrée en poste, soit lors du précédent entretien annuel. Il permet au salarié et aux administrateurs qui l'animent d'avoir un moment privilégié d'échange entre les deux parties pour aborder tous les sujets relatifs au travail : ambiance, communication, comportements et d'aborder les objectifs, attentes et demandes pour l'année à venir. Le deuxième a pour objectif de faire un tour d'horizon du parcours professionnel du salarié, de lister les évolutions professionnelles possibles et d'identifier les formations qui peuvent lui permettre d'atteindre ses perspectives.

Ces entretiens sont fondamentaux, ils permettent aux administrateurs d'être à l'écoute de chacun des salariés, de leurs attentes et de leur projet professionnel.

Les stagiaires

Nous accueillons chaque année des stagiaires de diverses formations en travail social. Par la singularité du lieu, la mixité et l'approche globale des publics, Regain s'attache à transmettre une manière propre aux LVA d'accompagner les publics accueillis. De plus, la présence de stagiaires réinterroge nos pratiques, amène un autre regard et crée une dynamique de travail d'équipe avec les accueillis.

Travail en réseau et partenariats

L'Association Regain, forte de son expérience de 30 ans bénéficie d'un réseau solide de liens forts que nous mobilisons tant pour des activités proposées aux accueillis (atelier réparation de vélo, atelier rap, atelier théâtre) que pour les aider à s'insérer socialement et professionnellement. Des partenaires professionnels ruraux (fermes pédagogiques, exploitations maraîchères) mais aussi urbains des villes et villages alentours (centres sociaux,

centres de loisirs, crèches, missions locales etc) permettent aux accueillis d'effectuer des stages et des missions afin de faire émerger leurs envies et leurs orientations professionnelles. Ce réseau se nourrit et se renouvelle par le biais de conventions bipartites qui se construisent dans l'échange de compétences : chantiers communs, découverte des espaces investis par les différentes associations (exemple de la K-hute à Biron avec l'APS du Pays des Gaves, chantier jeunes services civiques avec Osons ici et maintenant !). C'est grâce à ces partenaires que notre lieu peut et pourra accueillir davantage de publics extérieurs (jeunes du centre de loisirs de Monein en camps d'été, jeunes accompagnés par des éducateurs d'un ITEP par exemple). Il faut poursuivre cette dynamique et développer ainsi notre partenariat.

Par ailleurs, l'Association Regain est ancrée dans le village de Lucq-de-Béarn depuis 30 ans. La volonté de faire vivre et connaître le lieu à travers des événements ouverts au public local et de permettre par ce biais aux accueillis de s'inscrire dans ce territoire nous amène à proposer davantage de ponts entre l'Association et la vie de village : participation à un marché de producteurs, organisation de concerts et journées portes ouvertes. Un café associatif s'implantera en juin 2022 : une opportunité pour l'Association de sortir des murs en participant aux activités qui seront proposées. Des contacts ont été pris avec le futur gérant et des pistes ont été élaborées.

8- Accompagnement des professionnels

La spécificité du public accueilli génère un besoin d'accompagnement de l'équipe salariée afin de répondre aux questionnements cliniques mais aussi difficultés exprimées par les professionnels générées par le travail dans la relation d'aide. La régulation d'équipe ainsi que l'analyse de pratique et la formation clinique sont donc des espaces nécessaires pour produire un travail de qualité et permettre un environnement de travail apaisant et épanouissant.

La régulation d'équipe et la supervision

La régulation d'équipe et la supervision sont pratiquées au sein de l'Association Regain depuis 1998. L'approche pratiquée en régulation d'équipe et en supervision est une approche circulaire : dans un contexte relationnel parfois difficile et complexe avec les personnes accueillies dont il s'agit de saisir les modalités d'expression, l'accent est mis sur la place occupée par le professionnel en lien avec celle des autres membres de l'équipe. L'intervenant a une fonction importante de tiers et mobilise les préceptes de la médiation. Cet abord circulaire spécifique sous forme d'analyse des pratiques et interactions met en jeu des phénomènes relationnels pour l'équipe de professionnels dans son ensemble, et sous-tend des effets régulateurs à son niveau ; il vise à dégager des outils concrets et moyens réutilisables pour chacun, ainsi qu'à l'acquisition des concepts de base en approche systémique. Par un cadre sécurisant et une attitude bienveillante, l'intervenant, psychothérapeute systémicien permet à chacun de libérer la parole et de s'exprimer ce qui renforce le lien entre les collègues et garantit une bonne cohésion d'équipe.

Lors des séances de supervision, sont abordées des situations concrètes vécues avec les accueillis et leurs familles ainsi que des thèmes transversaux (conduite d'entretiens familiaux par exemple). L'équipe y partage ses difficultés d'accompagnement et chacun réalise un effort

réflexif sur sa perception des situations et sur les réponses données. C'est un travail de remise en question permanente des positionnements éducatifs qui permet une prise de recul et des réajustements nécessaires garants d'un travail d'accompagnement pertinent.

L'approche clinique donne à l'équipe salariée des clefs de lecture des comportements des accueillis et les aide à donner à leur accompagnement une dimension thérapeutique.

Le GERPLA : Groupe d'Échanges et de Recherches sur les Pratiques en Lieux d'Accueil

Depuis 1985, constitué en association régie par la loi 1901, le GERPLA est un Groupe d'Échange et de Recherche pour la Pratique en Lieu d'Accueil. Il rassemble des LVA, des structures expérimentales ou autres, des assistants familiaux et des adhérents individuels (Porteurs de Projets, anciens permanents). Statutairement l'association a pour but d'organiser et de promouvoir :

- L'échange et la recherche pour et sur la pratique en lieu d'accueil,
- Une représentation sociale de cette pratique,
- Des actions de formations professionnelles qu'elle conçoit.

Elle apporte un soutien aux lieux en création et aux porteurs de projet, mais également aux adhérents en difficultés.

Le GERPLA est une association nationale qui est découpée en régions depuis 1992. Au niveau national, deux grandes réunions se déroulent chaque année : l'Assemblée Générale et les Journées d'Échanges et de Recherche. Ces dernières, d'une durée de 3 jours, sont organisées par chaque région à tour de rôle. Elles sont largement ouvertes sur l'extérieur et chaque année, des partenaires y participent. Elles permettent de travailler sur des thèmes liés aux pratiques ou à l'administration comme « la transmission », « la super-vision : de la connaissance de soi à la reconnaissance de l'autre » ou encore « le travail social autrement ». La première journée est plus particulièrement destinée aux porteurs de projets, mais toutes les associations (administrateurs et permanents) y sont bienvenues. Ces journées donnent lieu à la rédaction d'une brochure « les Actes des Journées » regroupant les contenus des ateliers et des interventions.

Le GERPLA était organisme de formation continue depuis 2007. Depuis la récente réforme de la formation professionnelle, le GERPLA s'adjoit le partenariat d'organismes de formation autorisés pour continuer de proposer des formations spécifiques aux permanents en LVA.

L'Association Regain adhère à ce groupe depuis 1996 et a été l'organisateur pour la première fois en 2021 des journées nationales du GERPLA sur le thème de la transmission. Administrateurs, bénévoles et salariés ont participé activement à ces 3 journées « la transmission » était un thème très attendu, Sylvie Cousin membre fondateur et coordinatrice prenant sa retraite en 2021. Héritage, succession, transmission ont été les mots forts des débats de ce colloque.

La politique de bientraitance, au cœur de nos pratiques

L'Association Regain est attentive au respect de la personne accueillie et de son histoire, sa dignité et sa singularité. Le règlement de fonctionnement mentionne le respect mutuel, le droit à l'intimité grâce à la chambre individuelle notamment, le droit à un contrat, un accueil et un

accompagnement adaptés ou encore le droit à une vie sociale et à une sécurité.

La citoyenneté est aussi présentée comme un droit et un devoir au sein de l'Association Regain. L'expression des accueillis est encouragée dans divers espaces collectifs et individuels comme la réunion des accueillis, les entretiens hebdomadaires ou l'espace de régulation effectif une fois par mois le mercredi.

L'emploi du « je » dans ces espaces est une règle rappelée en début d'échange.

Enfin, les réunions hebdomadaires sont l'occasion de répondre de manière réactive aux sollicitations et aux comportements des accueillis de manière collégiale, ce qui permet notamment une vigilance concernant la sécurité physique et participe au sentiment de sécurité des accueillis.

En cas d'incident majeur, les membres du bureau de l'association sont prévenus et une réunion exceptionnelle est initiée par la chargée de vie associative de manière à traiter là encore en équipe la situation et les suites à donner.

II- Le Lieu de Vie et d'Accueil (LVA)

1- Définition

Qu'est-ce qu'un LVA ?

Les « Lieux de vie et d'accueil » sont des petites structures qui accueillent des enfants, adolescents ou adultes en situation familiale, sociale ou psychologique problématique.

Elles peuvent être financées par l'État, par les collectivités territoriales, les conseils départementaux, les institutions et plus rarement les familles ou les accueillis eux-mêmes.

La durée des séjours :

- de quelques jours à quelques semaines dans les cas de rupture ou en alternance avec une institution ou la famille
- plusieurs années en alternative aux familles ou aux institutions.

Apparues dans les années 60-70, les LVA se sont maintenues dans les années 80-90 en construisant des projets originaux et résistants à l'uniformisation. Chaque LVA a sa spécificité, structure non traditionnelle qui fait la qualité du service rendu aux accueillis. Au fur et à mesure, des partenariats se sont développés entre les travailleurs sociaux et les administrations, permettant à ces structures non traditionnelles de poursuivre leur expérimentation.

Puis des associations sont apparues, pour organiser la solidarité, pour formaliser les pratiques, pour réglementer l'activité et donner un statut à ses acteurs.

Cette structuration a permis une meilleure reconnaissance des LVA et accompagné leur intégration dans la loi 2002 dite de « rénovation du secteur social et médico-social ».

Initialement nommé « Lieu de Vie », l'appellation a été remplacée par « Lieux de vie et d'accueil ».

Fernand Deligny, figure emblématique a longuement décrit et analysé sa position et la pratique qui en a découlé. Son projet cévenol et son écriture en ont fait une référence dans l'histoire et la construction des LVA.

Les LVA sont ainsi des Lieux d'expérimentation des modalités d'accueil thérapeutique et un conservatoire des formes imaginées dans les périodes créatives du travail social. Auquel s'ajoute l'augmentation constante de leur nombre et toujours plus de demandes d'accueil. C'est pourquoi les LVA jouent un rôle important et reconnu dans le secteur social.

Quelles sont les spécificités de notre LVA ?

Le LVA de l'Association Regain répond aux exigences de la charte des LVA : « petit effectif d'enfants, d'adolescents, d'adultes en situation familiale, sociale ou psychologique problématique, relations de proximité, partage réfléchi du quotidien, interrogation des modes de représentation sociale et accompagnement dans une évolution vers un projet de vie à construire ».

Une des spécificités du LVA Regain provient du fait que la plupart des professionnels ne vivent pas sur le lieu mais assurent en contrepartie une permanence éducative.

Par ailleurs, le LVA n'est pas rattaché à un seul profil d'accueillis : cela constitue une force pour pouvoir construire un collectif permettant une dynamique positive. Lors des demandes d'accueil, une attention particulière est d'ailleurs portée à la mixité du public.

2 – Personnes accueillies

Le LVA de l'Association Regain propose un accueil à des enfants, adolescents âgés de 0 à 18 ans et jeunes majeurs, ainsi qu'à des familles monoparentales accompagnées d'au moins un enfant de moins de 3 ans. Les personnes accueillies font face à des problématiques telles que :

- rupture avec le milieu familial et/ou institutionnel
- situation de précarité, d'exclusion, d'isolement social,
- personnes en manque de repères présentant différentes carences psychoaffectives, éducatives et médicales
- violences intrafamiliales, errance ...

Ces problématiques peuvent amener les personnes accueillies à développer des comportements autodestructeurs. Des actes nécessitent un accompagnement psychologique.

Ces personnes sont orientées par divers organismes :

- par l'Aide Sociale à l'Enfance :
 - * mesure administrative
 - * mesure judiciaire (OPP ou mesure de garde)
- ou directement par le Juge des Enfants

Les personnes sont originaires de tous les départements avec une priorité départementale. Les prises en charge financières sont assurées par le département originaire au placement.

La mixité du public

L'accueil en petit groupe au sein de Regain permet au quotidien de pouvoir travailler la place de chacun, l'individualité, tout en vivant dans un espace collectif. Cela implique un groupe de personnes qui partagent des points communs, mais aussi des différences. Notamment quand nous accueillons des adolescents et des parents avec des enfants en bas âge.

Ces différents accueils amènent une dynamique particulière, une grande richesse, notamment dans le partage d'expérience au quotidien. Les projets individuels, le temps « Regain » est investi différemment, les parents ayant souvent plus de recul sur la période adolescente, temporisent beaucoup, ils ont un tout autre statut que celui des permanents. Leurs messages de pair-aidance soutiennent les jeunes accueillis dans ce qu'ils peuvent traverser. Les adolescents quant à eux, se montrent souvent très impliqués avec les enfants et soutenant avec les parents au quotidien sur des choses simples mais importantes : jouer avec l'enfant comme par exemple quand sa mère prend du temps pour elle ou prépare le repas pour le groupe, être attentif à la sécurité de l'enfant et respecter les mêmes interdits que ceux que posent les parents.

Les rythmes de vie d'un adolescent et d'un enfant en bas âge pouvant être décalés, c'est un apprentissage au quotidien de la différence et de la place de chacun avec des enjeux différents qui se posent au sein du LVA. Proposer un accueil de trois classes d'âge sur un LVA est une ambition intéressante pour le vivre ensemble car elle interroge en chacun et au quotidien la priorité des besoins de telle ou telle entité du groupe. La mixité que propose le LVA Regain met en exergue l'interdépendance des besoins de chacun et favorise la connaissance de l'autre.

L'accueil des pères avec enfants a déjà eu lieu à l'Association Regain dans le cadre de dérogations mises en œuvre par le Conseil départemental. Cette expérience a renforcé l'équipe éducative dans sa conviction que cet accueil peut être très porteur dans la relation parent-enfant. La place des pères dans la toute petite enfance est peu reconnue, force est de constater que la garde des enfants est exceptionnellement confiée au père même si cela semble progresser. Sur le territoire national, aucune structure n'est habilitée à un accueil père-enfant. Or, il nous semble primordial de faire évoluer cette situation dans l'intérêt de l'enfant.

L'Association Regain considère que les pères ont tout à fait leur place au sein des LVA et s'attachera à répondre aux éventuelles demandes dans ce sens. L'évolution des schémas familiaux amène l'Association à participer à toute dynamique allant dans le sens d'une mobilisation autour de la place des pères dans les dispositifs d'accueil.

Type de séjours :

Le LVA propose différents types de séjours :

- Les séjours à moyen et à long terme : ces séjours permettent de proposer un accompagnement individualisé à la personne accueillie : projet scolaire, projet d'insertion sociale et/ou professionnelle et/ou projet de soutien dans la parentalité.
- Les séjours de « transition » : ce sont des séjours de moins de trois mois, organisés pour accueillir des personnes en attente d'un autre type d'accompagnement ou d'un

placement adapté, ou pour organiser la mise à distance temporaire de la famille ou de l'institution. Ils permettent aussi de faire une évaluation dans un autre contexte. Généralement, ces séjours permettent à la personne une parenthèse sur sa situation parfois angoissante, de prendre une respiration pour pouvoir repartir sur un nouveau projet ailleurs.

Processus d'admission :

Le processus d'admission au sein du LVA est constitué de plusieurs étapes.

La demande :

Les référents éducatifs font une demande pour une admission, ils doivent systématiquement le faire par téléphone. En effet, nous avons un formulaire qui nous permet d'avoir une présentation de la situation qui sera ensuite examinée en équipe.

Ce formulaire fait apparaître la situation de la personne, les motifs qui justifient la demande d'orientation dans le LVA Regain et les objectifs attendus par les différentes parties (bénéficiaire, référent éducatif, les représentants légaux quand l'enfant est mineur et s'ils sont associés au projet).

Lors de cet entretien téléphonique, tout élément permettant d'éclairer la situation peut être demandé au travailleur social (par exemple, un rapport récent).

La présentation de la demande au reste de l'équipe salariée ainsi qu'au bureau de l'Association :

Le professionnel ayant reçu la demande la présente aux autres membres de l'équipe lors de la réunion hebdomadaire et en réfère aux membres du bureau. Celle-ci est étudiée en fonction de nos moyens d'accompagnement, de la situation et dynamique du groupe actuel et de la disponibilité des places. Généralement, un retour est fait dans la semaine au travailleur social pour demander plus d'éléments pouvant manquer à la demande initiale, pour proposer une rencontre préalable sans engagement ou pour y répondre négativement.

La rencontre préalable :

La rencontre se fait sur le lieu avec un ou plusieurs permanents de l'équipe Regain, la personne orientée, ses parents si cela est possible (dans le cadre de l'accueil d'un mineur) et le référent éducatif. Cette rencontre permet :

- aux professionnels de Regain de présenter le cadre d'accueil, le règlement de fonctionnement, la charte des droits et libertés, le lieu...

- d'expliciter les objectifs de l'autorité mandante en présence des personnes concernées

- de préciser les attentes et le projet personnalisé de la personne

- de définir la forme, le rythme et le contenu des rencontres avec la famille et le travailleur social référent

- de clarifier les rôles et fonctions de chacun.

Cette rencontre permet à chaque partie de prendre une décision relative au futur accueil ou pas. Un temps de réflexion est laissé à la personne orientée afin qu'elle puisse réfléchir sur son désir ou non d'être accueillie à Regain.

L'admission / L'arrivée à Regain :

À l'arrivée de la personne accueillie, le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement sont complétés et signés par les différentes parties : l'accueilli, le référent éducatif et la chargée de vie associative.

Une période d'observation de 15 jours à 1 mois en fonction des problématiques des accueillis est mise en place. Elle permet une évaluation de la situation de l'accueilli, de sa compatibilité avec le groupe, de sa capacité d'adaptation et de sa libre adhésion au projet. Il est important qu'il se sente acteur de son projet et qu'il s'engage dans la dynamique de groupe.

3- Missions et objectifs de notre LVA

Garantir un accueil, une protection et un hébergement

Le LVA Regain offre un contexte de vie contenant et sécurisant adapté à la problématique de la personne. Il nous faut la considérer dans ses besoins, repérer ses difficultés mais aussi mobiliser ses potentialités et qu'elle devienne actrice de son projet de vie.

Le LVA Regain assure une protection juridique, physique et affective des personnes accueillies. Il est soumis à la charte des droits et libertés et au devoir de réserve.

Chaque accueilli bénéficie d'une chambre individuelle, qui est son espace privé sur toute la durée de l'accueil. En effet, le règlement de fonctionnement garantit à chacun une intimité dans cet espace : par le « vivre avec », créer du lien qui permet à chacun, suivant son rythme et ses capacités, de s'impliquer dans la vie du lieu

Mettre en place un accompagnement socio-éducatif personnalisé

L'accompagnement proposé par le LVA Regain est un accompagnement de proximité permettant de développer l'autonomie, l'intégration et la socialisation. Il passe par le développement de savoirs, savoir-faire et savoir-être. La sensibilisation aux projets scolaires ou professionnels permet d'intégrer ou réintégrer une structure scolaire, un apprentissage, une formation, un emploi. Les actes de la vie quotidienne permettent de sensibiliser les personnes à des comportements responsables pour elles-mêmes et pour leur environnement.

Le soutien à la parentalité est une modalité d'accompagnement proposé par le LVA du fait des situations familiales dont sont issues les personnes accueillies. Pour les adolescents, ce soutien passe dans la mesure du possible par l'adhésion des familles au projet proposé par le LVA et par une collaboration la plus effective possible. Il s'agit d'aider les parents à prendre ou reprendre leur place auprès de leur enfant, et à exercer des fonctions parentales en les associant aux choix faits par les professionnels. La tenue d'entretiens réguliers entre professionnels du LVA et familles des adolescents fait partie des outils mis en place pour y parvenir.

Lors de l'accueil parent-enfant, le LVA est un support d'observation des interactions parents-enfants et d'évaluation des capacités parentales. Les parents sont accompagnés dans la relation avec leur(s) enfant(s), ils peuvent exercer leur parentalité en étant assurés de la sécurité psychique et physique de leur(s) enfant(s) du fait de la présence des professionnels. Ces derniers s'attachent à maintenir le lien familial.

Les temps de loisirs sont aussi des moments d'accompagnement socio-éducatif : ils peuvent se réaliser avec un réseau de partenaires. Ces loisirs amènent la personne accueillie à être confrontée à un environnement nouveau à découvrir des activités, à rencontrer d'autres personnes (jeunes et adultes) et à dépasser ses propres limites.

4- Accompagnement des accueillis

La vie quotidienne

Le LVA propose un accompagnement au quotidien à des personnes qui, pour la plupart, ont traversé des moments de vie où les repères afférents à la vie quotidienne ont été mis à mal ou n'ont pas pu se construire. Les objectifs de leur séjour peuvent donc être de se poser, de retrouver un rythme, de nouvelles habitudes de vie quotidienne, de s'ouvrir aux autres, tout en sachant se positionner, de pouvoir conflictualiser ses propres oppositions en développant son sens critique, s'affirmer et prendre sa place dans son propre parcours. Le LVA se caractérise par son accueil individualisé dans un espace de vie collectif. L'accueil de 7 personnes maximum permet aux accueillis de venir tester et vivre le groupe, l'altérité de l'autre, sans se mettre en danger, ni éprouver un sentiment de perte d'individualité. Nous sommes très attentifs à la constitution de ce groupe et au fait que chacun puisse s'y sentir inclus tout en étant soi-même d'où le délicat équilibre entre l'individu et la dynamique de groupe.

Le « vivre avec » et la permanence éducative sont deux piliers de l'accompagnement quotidien. Nos pratiques au quotidien sont fortement influencées par cette notion de permanence. L'emploi du temps de la semaine à Regain est organisé autour de temps forts bien repérés par les accueillis (la réunion des accueillis le lundi, le mercredi le ménage du lieu, le vendredi le marché etc). Cette permanence du temps est sécurisante pour ces accueillis qui ont des besoins de repères importants dus à leurs parcours souvent marqués par des ruptures et des liens distendus. Cette organisation du temps et cette permanence sont modélisantes et réparatrices pour les accueillis. Le quotidien, en travaillant la notion de « vivre avec », permet de recréer chez la personne accueillie un sentiment d'appartenance et donc de reconnaissance, en étant impliquée dans la vie du lieu, son espace où elle peut venir en sécurité se poser ou déposer ses « valises » parfois bien chargées.

L'alimentation

Une alimentation saine et locale

L'Association Regain porte haut et fort des valeurs en matière de préservation de l'environnement, d'agriculture biologique et locale. Ces valeurs sont mises en œuvre dans l'alimentation choisie et consommée sur LVA et lors des séjours famille organisés par le

LRPE mais aussi dans la confection de produits « fait maison » : jus, confitures, conserves. Ainsi, l'Association s'inscrit entièrement dans le programme « manger Bio & Local, Labels et Terroir » qui a été étendu en juin 2020 aux foyers de protection de l'enfance par le Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques.

L'Association Regain cherche chaque année à augmenter la part de produits issus de l'agriculture biologique et locale dans sa consommation avec des efforts bien supérieurs et antérieurs aux recommandations nationales (au plus tard le 1er janvier 2022, les repas servis en restauration collective dans tous les établissements chargés d'une mission de service public devront compter 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques).

En effet, la fracture sociale est observable à différents niveaux : accès aux soins, emploi stable, transports, loisirs, culture et une alimentation saine et équilibrée. Ce dernier point est directement relié à une précarité économique, mais aussi à une culture alimentaire et une hygiène de vie qui a un impact direct non négligeable sur la santé des accueillis.

Apprendre à se nourrir en cuisinant

Se nourrir à Regain passe également par un apprentissage des rudiments de la cuisine. Nous avons choisi, au quotidien, de confectionner, avec les accueillis, des repas divers et variés, en veillant au bon équilibre alimentaire des menus. Différents régimes alimentaires (carné, végétarien, végan) sont donc explorés pour faire découvrir aux accueillis des manières simples de cuisiner, au quotidien. Les origines géographiques de chacun, les pratiques religieuses, les choix éthiques et philosophiques sont autant de richesses apportées aux menus de la semaine. L'attention portée à la nourriture est d'autant plus importante que nos accueillis sont carencés affectivement et peuvent avoir tendance à combler par la nourriture leurs manques. Enfin, la cuisine est l'occasion pour l'accueilli de prendre sa place au sein du groupe, en étant moteur de ce moment convivial qu'est le repas, moment propice à la bonne humeur, aux échanges riches en anecdotes, en morceaux de vie partagés avec toutes et tous. Pour beaucoup d'entre eux, ils découvrent le temps du repas « en famille ».

Cette éducation à l'équilibre nutritionnel participe à une prise de conscience des liens qui existent entre l'alimentation et la santé.

L'éducation et l'accompagnement à la santé

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » (définition de la santé selon l'OMS).

Au vu des différents profils des jeunes et des parents avec enfants que nous accueillons sur le LVA, l'accompagnement à la santé se fait à la fois sur le plan individuel et collectif : rendez-vous médicaux et para-médicaux individualisés et interventions d'acteurs extérieurs sur des thématiques transversales (tabagisme, sexualité, mises en danger par une alimentation déséquilibrée etc).

L'éducation à la santé, on l'a vu, passe par l'alimentation mais aussi par une hygiène de vie, prendre soin de soi, de son corps et de sa psyché, et par le prendre soin de ce que j'ai, son environnement intime (chambre), de ce/ceux qui m'entourent, les autres accueillis, les permanents, le lieu.

Cette éducation s'effectue également en collaboration avec nos différents partenaires (CMPEA, CRAPS..., Psychologues thérapeutes) ainsi qu'avec les familles.

L'accompagnement scolaire et professionnel

La scolarité

L'accompagnement à la scolarité des jeunes que nous accueillons est difficile. La plupart d'entre eux sont en échec scolaire et en rejet de l'institution notamment parce que leurs besoins spécifiques n'ont pas été repérés et pris en compte. Hyper-sensibilité, violence retenue, crainte du jugement, handicap enfoui, sont autant de choses que nous sommes amenés à travailler. C'est pourquoi nous nous attachons à privilégier des liens partenariaux avec les équipes éducatives des différents établissements scolaires.

Ces partenariats sont d'une grande importance. L'élève passe environ 7 heures par jour à l'école. Professeurs et assistants de vie scolaire se situent en observateurs privilégiés. Nous construisons ensemble, au mieux, le parcours de l'enfant : aménagement et/ou allègement des emplois du temps, dispositifs d'accompagnement spécifiques (PAP).

Notre positionnement à Regain est de permettre à l'enfant apprenant de ne pas craindre l'institution scolaire apportant le savoir, la socialisation et la connaissance de soi.

L'accompagnement professionnel

L'accompagnement vers une insertion sociale et professionnelle des adolescents est une des préoccupations du LVA. En effet, les jeunes qui arrivent à Regain sont rapidement confrontés au fait qu'ils ne sont pas en villégiature dans nos locaux et qu'il leur sera proposé de réfléchir à un projet de vie qui puisse passer par l'aspect professionnel (remises à niveau, stages, chantiers...)

Les structures d'insertion telles que l'école de la deuxième chance ou la mission locale peuvent être un premier levier. Nous nous appuyons aussi sur de nombreux partenaires tels que des entreprises, des indépendants ou des structures associatives. Ils sont sollicités et permettent aux jeunes de découvrir des métiers souvent éloignés de leurs représentations.

Des conventions bilatérales peuvent être signées entre l'Association Regain et le lieu de stage facilitant ainsi les démarches administratives.

Cela demande une mobilisation forte de l'équipe salariée tant sur l'organisation des transports que sur le suivi assidu des accueillis en situation de stagiaire afin d'éviter une démobilisation précoce et maintenir le lien étroit avec ces lieux partenaires.

Le soutien à la parentalité

Contexte

Souvent en prise à des difficultés multiples, les parents accueillis ont du mal à se confronter à l'extérieur. Cette situation d'isolement et de repli sur soi peut les empêcher de prendre une place d'adulte responsable dans une vie sociale mais également d'assumer leur rôle de parent. En leur offrant un lieu et un laps de temps paisible où ils peuvent se sentir en sécurité, une assistance éducative et un soutien moral, les parents peuvent poser et verbaliser les problèmes qu'ils vivent et améliorer la qualité de relation avec leurs enfants. Par ailleurs, dans ce

contexte sécurisant, les enfants peuvent accéder à diverses possibilités de jeu, de découverte, d'éveil, avec ou sans leurs parents.

La présence des professionnels dans le quotidien permet de comprendre les difficultés de ces familles et de chercher ensemble des réponses adaptées. A ce titre, le LVA est aussi un lieu d'observation et d'évaluation de ces situations familiales et répond à une demande des partenaires sociaux. Ils peuvent ainsi adapter leur accompagnement et prendre les décisions nécessaires à la sécurité des enfants.

Objectifs spécifiques

- Permettre aux parents de verbaliser leurs besoins, leurs préoccupations, leurs interrogations grâce à un accompagnement individualisé et favoriser une communication circulaire dans la famille.
- Permettre aux parents de sortir d'un isolement et d'établir des liens sociaux profitables aux relations familiales et au développement de l'enfant.
- Accueillir des familles afin d'éviter un placement précoce de l'enfant
- Renforcer le rôle éducatif des parents et leur autorité en les aidant au travers du quotidien à prendre leur place et poser des repères.
- Accompagner les familles dans leurs démarches administratives

L'accompagnement

Le partenariat se fait différemment en fonction de la problématique familiale. Nous avons aussi à nous adapter en fonction de la durée du séjour. La présence d'un référent éducatif sur la situation facilite une triangulation de l'accompagnement et une répartition des rôles plus efficiente. Notre accompagnement consiste à mettre en lien les parents accueillis avec des partenaires extérieurs afin qu'ils aient accès aux services et à des suivis spécifiques (crèche, PMI...). En fonction des objectifs posés, ils pourront entreprendre pour eux et/ou leurs enfants, des démarches de santé, de droits sociaux et juridiques, de logement, de recherche d'emploi ou de formation. Par notre présence et aussi par le biais d'entretiens individuels réguliers nous évaluons la situation du parent et nous lui offrons la possibilité de s'exprimer. De cette manière, les objectifs peuvent être régulièrement affinés afin de répondre au mieux aux besoins du parent et de son ou de ses enfants. Nous sommes attentifs à notre posture étant donné que nous devons veiller à ne pas se substituer au parent mais leur permettre de développer des capacités d'autonomie. A la suite d'une évaluation de la situation, l'équipe propose la réponse la plus appropriée assurant la protection de l'enfant.

Les entretiens éducatifs individuels

Les entretiens auprès des jeunes et de leurs familles constituent un outil de travail essentiel à travers lequel se joue la qualité de l'accompagnement et de la relation éducative. Conduire ces entretiens est une lourde responsabilité tant les enjeux touchent au projet de vie d'une ou plusieurs personnes. A Regain, nous sommes confrontés aux difficultés des jeunes et de leurs familles où se mêlent les questions de santé, les soucis économiques, les difficultés sociales ainsi que les souffrances affectives issues de carences et de violences diverses.

Dans notre pratique quotidienne, nous réalisons un entretien individuel hebdomadaire par personne accueillie. Ces entretiens sont préparés en réunion d'équipe, en réunion de supervision pour définir les objectifs et le déroulement de ces rencontres. Nous veillons à la qualité de l'échange et à son authenticité en consacrant beaucoup d'attention au maintien de la communication dans ces espaces. Il nous paraît essentiel de responsabiliser les personnes accueillies, qu'elles soient force de proposition et actrices de leurs changements. Responsabiliser l'autre c'est aussi prendre le risque de le bousculer, de parier sur ses ressources.

Les espaces de parole collectifs

Ces espaces de parole permettent à tout un chacun (accueillis et professionnels) de s'exprimer, que chacun prenne sa part lors d'interactions conflictuelles qui pourraient exister au sein du collectif.

La réunion des accueillis, réunion hebdomadaire (qui a généralement lieu le lundi soir) est organisée par les permanents. Ses objectifs sont : en premier lieu, un échange d'informations, la transmission du calendrier de la semaine, parfois un rappel des règles de fonctionnement du LVA. En deuxième lieu, la réunion traite des demandes individuelles et/ou collectives venant des accueillis, par exemple demande de sorties ou de besoins. Enfin, c'est un lieu d'expression individuelle sur le collectif, intitulé « ambiance du groupe ». Les accueillis et les permanents, à tour de rôle, s'expriment sur leur état émotionnel et sur ce qu'ils perçoivent de la dynamique du groupe et de sa place dans ce groupe. Afin que la parole soit respectée et écoutée, la réunion des accueillis se dote de plusieurs outils : maître de parole, scribe mais aussi de médias comme des instruments de musique ou des images symboliques que les accueillis sélectionnent selon ce qu'ils veulent partager avec le groupe.

Cet espace de parole collectif met parfois du temps avant d'être véritablement investi par les accueillis. Ils sont réticents et ont des difficultés à s'exprimer et retiennent leurs émotions. Le mimétisme envers les plus aguerris et la répétition de l'exercice porte ses fruits et nous constatons les bienfaits dans d'autres espaces.

Les besoins spécifiques du public de l'aide sociale à l'enfance :

Les accueillis du LVA arrivent tous avec des troubles liés à l'attachement. Rares sont celles et ceux qui se sont adaptés à une structure où prendre refuge. Et pourtant c'est ce dont il s'agit. Ce paradoxe entraîne inexorablement des besoins d'accompagnement psycho-thérapeutique. Leurs histoires familiales sont toutes la source de leurs maux. Il faut du temps et beaucoup d'accompagnement au quotidien afin d'espérer apaiser leurs souffrances. La lente réappropriation de leur pouvoir d'agir se tisse au gré d'une mise en confiance mutuelle. Les liens se fondent dans la multiplicité des essais/erreurs au sein d'une relation qui ne mettra pas en jeu la rupture, du moins pas celle non verbalisée qu'ils ont pu expérimenter dans le passé. Si à l'adolescence, le psychologue rebute, il nous semble pourtant de plus en plus prépondérant dans l'accompagnement des jeunes que nous accueillons. Il en va de même pour l'ensemble des suivis en hôpital de jour et les structures ouvertes type CMPP, CMPEA. Nos diagnostics éducatifs nous amènent à construire des projets personnalisés orientant la prise en

soin vers un maillage de professionnels partenaires. Il nous faut co-construire ce parcours de soins avec l'ASE et les familles puis solliciter des financements auprès de l'ASE pour une prise en charge.

Les temps de loisirs et l'ouverture sur l'extérieur

En cohérence avec un mode de vie et des choix de consommation, les administrateurs et professionnels de Regain privilégient des loisirs peu onéreux, proches de la nature. La richesse et la qualité de l'environnement naturel et humain qui nous entoure offre de nombreuses possibilités (location de gîtes ruraux, camping à la ferme, transhumances, balades en montagne, en bord de mer ...). Par ailleurs, nous accompagnons les personnes accueillies qui souhaitent pratiquer une activité vers des structures de culture et de loisirs (Centres Sociaux d'Oloron Sainte Marie, de Monein et de Mourenx, piscines, bibliothèques, médiathèques ...). Ce sont des espaces de socialisation et de découverte auxquels ils n'avaient pas accès préalablement.

Nous sommes également soucieux que les personnes accueillies deviennent actrices dans les divers événements locaux (carnavals, lotos, vide-greniers ...). Il nous paraît important de les amener à devenir des citoyens actifs et de les sensibiliser à l'actualité. Nous devons donc leur faciliter l'accès à l'information par des journaux, magazines et sites internet sous notre regard : des supports à l'échange, à la discussion et au partage d'idées.

Enfin, si nous facilitons l'ouverture vers l'extérieur, nous donnons aussi la possibilité à la personne d'accueillir à Regain des amis, de la famille autour d'un atelier, d'une soirée à thème ou d'un anniversaire.

Le travail en partenariat avec les familles

L'accueil d'un jeune dans le LVA est une décision qui impacte son système familial déjà fragile. Dans la mesure du possible, nous souhaitons recevoir le ou les parents en même temps que le jeune lors de l'admission. Cela nous permet alors de mesurer l'adhésion ou la résistance au placement, entendre leur demande et s'efforcer d'instaurer une relation de confiance, centrée sur la problématique de l'accueilli. Nous insistons auprès de la famille que nous avons besoin de sa connaissance, de son expérience et de son vécu pour accompagner leur enfant. Les parents gardent généralement l'autorité parentale et nous devons préserver cette responsabilité. C'est dans ce sens que nous les sollicitons pour coconstruire l'accompagnement de leurs enfants. Les retours en famille sont programmés en fonction du projet de chaque accueilli et des décisions administratives de justice.

Depuis leur création, les LVA se positionnent pour un accompagnement de proximité des accueillis et la force des liens qui se tissent avec l'équipe éducative et entre accueillis assure à chacun et chacune des accueillis une place et peut venir réparer des carences éducatives et affectives parfois anciennes. En cela aussi, le lieu de vie et d'accueil de l'Association Regain peut avoir une visée thérapeutique.

Dans cette même dynamique, l'équipe a souhaité se former aux entretiens familiaux grâce à l'approche systémique prodiguée par notre superviseuse, Sophie Schumacher ainsi que par le biais d'une formation en approche systémique de thérapie familiale dispensée à Pau. En effet,

dès cette année, plusieurs membres de l'équipe ont fait le choix de donner un peu plus la parole aux familles en instaurant des temps de rencontre et d'entretiens avec ces derniers. Car il ne faut pas perdre de vue que bien que ce soit l'enfant qui soit placé, c'est souvent tout un système familial qui est dysfonctionnant. L'accompagnement des accueillis passe nécessairement par la résolution ou du moins l'apaisement de conflits familiaux. Deux membres de l'équipe éducative suivent cette formation qui permet de renforcer leurs compétences dans cet exercice difficile.

Le LVA de l'Association Regain ne prétend pas avoir la solution à des situations qui sont souvent complexes et sclérosées par des mois ou des années de souffrance mais propose un accompagnement qui peut venir, à la mesure de ce que les accueillis sont en capacité de prendre, panser certaines blessures.

Les familles relais

Au quotidien, le LVA Regain s'appuie sur un réseau de connaissances qui permet aux accueillis de séjourner le plus souvent sur un week-end dans des familles relais volontaires. Certains jeunes ou familles accueillies n'ont que très peu de lien familial ou amical, et se sentent parfois seuls et isolés hors du LVA, d'autres ont besoin de s'éloigner du Lieu, de la routine, du groupe, de tout ce quotidien qui pourrait devenir pesant. Les familles relais répondent à ce besoin de sortir du lieu et du groupe et deviennent des personnes ressources pour les accueillis.

Elles amènent une autre forme de cadre et d'accompagnement : un accueil de type plus familial, où les règles et le quotidien diffèrent du LVA, une bouffée d'oxygène, un moment de vie « ordinaire »...

Les astreintes

Un LVA ne peut fonctionner correctement sans la présence d'une astreinte tous les jours de la semaine, y compris les week-ends, de jour comme de nuit, notamment la nuit entre 21h et 9h lorsque le permanent assure seul la nuitée. En termes de sécurité pour le permanent et le groupe d'accueillis, il est nécessaire de pouvoir contacter un référent la nuit ou le week-end. Le professionnel peut être confronté à des crises violentes, à des besoins d'hospitalisation ou à des fugues qui impliquent une disponibilité et une réactivité immédiates : il s'agit de pouvoir rejoindre l'Association dans les plus brefs délais ou pouvoir échanger avec un collègue par téléphone sur la réponse la plus appropriée.

Les astreintes sont réparties de manière équitable sur l'ensemble des professionnels de l'Association.

5- Modalités d'évaluation

Le bilan annuel

Conformément aux statuts, une fois par an, se réunit l'Assemblée générale ordinaire. Le document élaboré remis aux adhérents, aux partenaires et aux instances institutionnelles met

en avant le rapport moral, le rapport d'activité faisant apparaître les moments forts du LVA et du LRPE, les statistiques du LVA et du LRPE ainsi que les projets réalisés et la situation financière de l'Association. Il permet aussi de définir les perspectives à court et moyen terme.

Évaluations internes

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'Action sociale et médico-sociale soumet les établissements et services médico-sociaux à une législation spécifique en matière d'évaluation et d'amélioration continue des activités et de la qualité des prestations.

L'évaluation se conçoit comme une démarche de questionnement collectif sur les valeurs, le système de représentation et de dynamique sociale, qui animent le projet du LVA.

Les modalités d'autoévaluation ou d'évaluation interne sont définies par chaque LVA. La supervision est un des éléments du dispositif d'autoévaluation. Les éléments évaluatifs peuvent être composés du projet d'établissement, des comptes-rendus de réunion des conseils d'administration, des bureaux et d'équipe, des rapports de situation et notes d'évaluation sur les accueillis.

III- Le Lieu Rencontre Parents-Enfants (LRPE)

1-Définition

Pour la Fédération Française des Espaces de Rencontre parents-enfants, un LRPE, est :

« un espace de rencontre, un lieu d'accès au droit, tiers, transitoire et autonome, permettant, dans l'intérêt de l'enfant, l'exercice du droit de visite, la rencontre entre l'enfant, ses parents, ses grands-parents ou toute personne titulaire d'un droit de visite ».

L'objectif des espaces de rencontre est de maintenir, établir ou rétablir les liens entre les enfants et leurs parents dans des situations difficiles dans lesquelles le recours à un lieu tiers avec un accompagnement spécifique est, durant une période transitoire, la seule solution possible : séparations conflictuelles, enfants qui n'ont jamais connu leur parent, adolescents en refus de voir un parent, parents en conflit et éloignés géographiquement, parents traversant des problématiques de santé mentale, alcoolisme, toxicomanie, précarité, parents incarcérés.

L'accueil en espace de rencontre parents enfants se fait suite à une décision judiciaire ou dans le cadre d'un partenariat avec l'ASE. Les espaces de rencontre entre parents et enfants ont été mis en place dans les années 1980, faisant le constat que 30% des enfants ne voyaient plus l'un de leurs parents dans les 5 ans qui suivaient la séparation conjugale. Ils prennent la forme de différents dispositifs : points rencontres (visites médiatisées), lieux d'accueil pour les droits de visite, lieux neutres....

A Regain, le LRPE propose 6 séjours de 4 jours (pendant les vacances scolaires) et 2 week-ends tout au long de l'année. Le choix des gîtes nous hébergeant marque notre attachement à la ruralité. L'accompagnement est effectué par 3 professionnels de l'Association pour les séjours de 4 jours et de 2 pour les week-ends. Les accompagnants sont présents 24h/24.

Ces séjours sont adressés à des familles (parents-enfants) qui ont exprimé le souhait d'expérimenter un cadre sécurisant et différent de celui des visites médiatisées ou autres et dont le projet a été validé par les services sociaux.

Quelles sont les spécificités de notre LRPE?

Notre dispositif est souple, mobile et offre un contexte d'observation des compétences parentales dans l'exercice de leurs droits de visite.

Les valeurs de permanence éducative chères aux LVA, animent également le LRPE. En effet, nous proposons des séjours de trois nuits consécutives, temps minimum nécessaire à la rencontre et à la mise en place d'une confiance mutuelle. Cette confiance se crée ou se recrée entre les parents et leurs enfants mais aussi entre les professionnels et les familles accueillies, ce que l'on nomme pair-aidance en psychologie. La clarté du cadre d'accueil (règles de fonctionnement : partage des tâches, soirées conviviales, absence d'écrans...) et la bienveillance des professionnels à l'égard des parents et de leurs capacités parentales font de ces séjours un lieu de sérénité et d'apaisement.

Nous proposons une évaluation de la relation parent-enfants partagée lors des bilans avec les familles et à la demande des prescripteurs. L'accompagnement des familles se poursuit en dehors des séjours avec une volonté de la part de l'équipe encadrante de systématiser des rencontres intermédiaires afin d'échanger et de repérer les évolutions concernant les relations familiales.

2 – Personnes accueillies

Nous sommes amenés à accueillir des familles monoparentales et des couples qui relèvent de problématiques variées :

- Familles n'ayant pas de droit d'hébergement
- Familles suivies en A.E.D. ou en A.E.M.O.
- Familles suivies par des assistant-es sociaux/les (CCAS, SDSEI etc)

Ces familles rencontrent des difficultés qui peuvent être de l'ordre de violences intrafamiliales, maltraitances sur les enfants, grande précarité, isolement, problèmes d'addictions, troubles mentaux...

En fonction des besoins repérés par les travailleurs sociaux et de la demande des familles, il est prévu que certaines puissent participer à 2 ou 3 séjours dans l'année.

Processus d'admission

La demande : Les référents éducatifs nous contactent par téléphone, pour compléter un formulaire qui permet d'avoir les premiers éléments sur la situation familiale. Dans la mesure où nous évaluons que le cadre et nos compétences peuvent répondre à l'accueil de cette famille, nous proposons un séjour famille et fixons une rencontre préalable.

En amont du séjour : une rencontre préalable est prévue quelques jours avant le séjour entre le travailleur social référent, le ou les parent(s) et le professionnel de Regain. Elle permet de préciser les modalités de l'accueil, de s'assurer de la cohérence du projet et de définir ensemble les objectifs de chacune des parties (référent, famille et Regain).

3- Missions et objectifs de notre LRPE

Mettre en place un accompagnement socio-éducatif personnalisé

Les objectifs pouvant motiver l'orientation des familles par les travailleurs sociaux sont définis et discutés à chaque préparation de séjour lors de la rencontre préalable. Il s'agit d'un entretien tripartite obligatoire pour chaque séjour. L'accompagnement socio-éducatif débute dès la première rencontre, les familles pouvant exprimer dans cet espace leurs difficultés, leurs inquiétudes et leurs besoins. Cet accompagnement peut se poursuivre au-delà d'une année civile, les familles ayant le souhait de revenir sur d'autres séjours.

Soutien à la parentalité

L'action éducative du LRPE tend à valoriser leurs compétences parentales. Sortir le ou les parents de leur isolement et de leur contexte environnemental, les accompagner à reprendre confiance en eux bien que leurs parentalités ne soient pas à l'image d'une certaine forme de norme ou d'idéal sociétal établis. De cette manière, les professionnels se positionnent dans un rôle de soutien au parent sans jugement de valeur.

4- Accompagnement des familles accueillies

Lors de ces séjours, sur la base d'un partage du quotidien, nous accueillons plusieurs familles (environ 4 familles) ce qui permet de travailler la socialisation de ces familles dans un collectif, leur permettant de sortir d'un isolement et d'établir des liens sociaux. Le fait de devoir se mobiliser pour des tâches quotidiennes (repas, vaisselle, ménage etc) les amène à s'entraider et à devoir s'ajuster aux besoins et attentes des autres familles. Les encadrants jouent un rôle dans la régulation des conflits. Le partage du quotidien est aussi l'occasion pour ces familles de prendre soin d'elles-mêmes et de leurs enfants en respectant les rythmes de chacun, notamment en matière de sommeil mais aussi de repas et portant une attention particulière à leur hygiène corporelle.

Pendant les séjours famille, l'alimentation prend une place essentielle dans l'organisation des journées et dans l'accompagnement proposé par les encadrants. En effet, en privilégiant une alimentation saine, locale, peu transformée et diversifiée, les encadrants souhaitent modéliser auprès de ces familles d'autres modes de consommation et une autre manière d'entrer en relation avec ses enfants : faire un gâteau, une sauce bolognaise etc.

Une sensibilisation à l'alimentation est aussi effectuée par des activités extérieures : visites de fermes afin de se confronter à la réalité de la production (maraîchage, élevage etc).

En offrant aux familles, un lieu et un espace-temps paisible où se poser et un soutien moral, des parents peuvent repenser plus sereinement aux problèmes qu'ils vivent et expérimenter de nouvelles relations éducatives avec leurs enfants.

L'éducation et l'accompagnement à la santé

Tout comme pour le LVA, l'équipe encadrante du LRPE tente de faire des séjours familles des espaces où l'on prend soin de soi et de son espace de vie par un attachement aux rythmes biologiques, un soutien dans l'hygiène et le ménage et une attention portée aux maux du corps des parents et des enfants. Les enfants de ces familles sont souvent carencés sur le plan sanitaire avec une diversité alimentaire réduite, des problèmes dentaires et pour certains des troubles du comportement. L'équipe encadrante joue donc un rôle de modélisateur en offrant une plus grande ouverture sur le plan alimentaire et en redonnant des bases d'hygiène quotidienne minimales.

Les temps de loisirs et l'ouverture sur l'extérieur

Les séjours famille sont souvent vus par les familles comme une parenthèse, à la fois du fait de la possibilité pour ces familles d'être réunies dans un cadre confortable et dépaysant et du fait que les règles sont posées par l'équipe encadrante, les parents se retrouvant ainsi moins exposés aux exigences de leurs enfants. En effet, le cadre strict et co-construit autour de l'absence d'écrans est une des règles fondamentales des séjours familles auxquelles les familles adhèrent et même qu'elles finissent par trouver plaisant. De plus, des loisirs simples tournés vers l'extérieur constituent des temps forts de construction de la parentalité puisque les parents ont ainsi l'occasion de ré-expérimenter des moments de convivialité du quotidien. Toutes les activités sont choisies avec les familles, souvent peu onéreuses et proches de la nature, de la faune et de la flore : balades dans la campagne ou la montagne, utilisation des

structures municipales (frontons, city-stades, aires de jeux etc), visites de fermes (soins aux animaux, potager, transformation alimentaire...) ou découverte des villages.

Le séjour est souvent ponctué par une activité en centre équestre qui est un espace de partage entre parents et enfants et permet l'expression de leur complicité. Ces temps de loisirs ont souvent un effet stimulant qui donnent ou redonnent aux parents une envie de faire, d'affirmer leur identité et leurs compétences individuelles, de communiquer et de restaurer ainsi une image positive de leur parentalité. Enfin, les jeux de société sont aussi des temps de convivialité investis par les familles avec le soutien de l'équipe encadrante : dans ce contexte sécurisant, les enfants peuvent accéder à diverses possibilités de jeu, de découverte, d'éveil, avec ou sans leurs parents.

5- Modalités d'évaluation

Les bilans de séjours

Ils s'effectuent à la fois pendant le séjour lui-même mais également lors de demandes de la part des services de l'ASE et en vue d'un nouveau séjour. Au cours du séjour :

- Des entretiens individuels sont proposés aux parents selon les besoins que nous repérons ou que les parents et/ou les enfants expriment, des temps de paroles avec l'ensemble des participants dans des moments formels ou informels.
- Un bilan de fin de séjour est fait avec la famille lors du dernier jour. Nous tenons à être transparents dans l'expression de nos observations, c'est aussi, à cette occasion, que nous mettons l'accent sur la valorisation des compétences de chacun et les axes de travail et de progression qui nous semblent importants de développer.

En dehors des séjours :

- Nous proposons un bilan de séjour à l'occasion d'une rencontre ou d'un entretien téléphonique entre le travailleur social référent, la famille et les responsables LRPE.
- Les parents sont également informés des bilans écrits qui peuvent être rédigés, permettant d'envisager les suites éventuelles à donner si la famille a besoin d'un accompagnement plus régulier et, dans ce cas, de reposer les objectifs spécifiques pour le prochain séjour.

Évaluations

Les financeurs du LRPE à savoir le Conseil départemental et la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Atlantiques exigent des statistiques après la tenue de chaque séjour rendant compte du nombre de familles et de leur composition. Depuis plusieurs années, ces séjours familles sont plébiscités tant par les familles que par leurs référents éducatifs du fait de l'originalité du dispositif et de sa pertinence. L'Association envisage un élargissement du nombre de séjours du fait de la demande importante.

4- Perspectives

Regain se situe sur une exploitation vivrière, où différents projets d'activité de médiations éducatives sont en voie de développement.

Maraîchage en agriculture biologique :

L'idée de lancer une activité maraîchage a germé suite à deux événements.

1- Le départ à la retraite de Philippe COUSIN (cofondateur de Regain, et maraîcher) qui fournit pour quelques temps encore des légumes frais issus de l'agriculture biologique.

2- Et le 1^{er} confinement du mois de mars 2020.

Le premier événement a fait naître l'envie de devenir un minimum autonome, sur un plan alimentaire. Le deuxième, surtout, a fait prendre conscience que le monde extérieur se fragilise chaque jour un peu plus. Et dans ce cas précis, ce monde extérieur peut, selon certains points de vue, se révéler hostile. L'aspect éducatif du maraîchage nous apparaît très porteur : il est un moyen de s'inscrire dans une temporalité quotidienne (rythmes, diversité des activités) et dans le respect de notre environnement (compréhension de la nécessité de la biodiversité, agriculture biologique). Mais il a aussi une fonction thérapeutique car cette activité extérieure étant encadrée par des éducateurs passionnés par le maraîchage est aussi un moyen de mettre des mots sur des maux et de permettre aux jeunes de se projeter dans un avenir compatible avec le monde du travail. Le maraîchage à Regain peut également se présenter comme une activité découverte lors des séjours familles ou pour d'autres structures partenaires (nombreuses demandes de la part de partenaires de venir passer des après-midi jardinage sur le lieu).

Médiation animale :

A la suite du confinement de 2020, et avec l'envie de prolonger le désir commun de l'équipe et des accueillis de s'ancrer dans le lieu et de profiter au maximum de notre environnement, Regain a fait l'acquisition de Milky, poney de 20 ans, issu d'un poney Club des Landes et qui a une expérience en équithérapie. L'accueil de ce nouvel animal nous a permis d'envisager de nouvelles pistes de travail avec les accueillis. En effet, certains jeunes ont de suite montré un intérêt à s'en occuper (le brosser, le promener, le nourrir). Pour les plus réticents, la présence de cet animal est aussi une aventure, dépasser ses peurs, travailler avec un animal dont on ne comprend pas forcément le langage, approcher avec douceur et fermeté sans se laisser dominer par ses peurs, ou son excès de confiance.... Des permanents, sensibles à l'équitation et à la médiation animale, accompagnent les jeunes à la gestion du stress, le lâcher prise et la confiance en l'autre, et nous sommes toujours étonnés de la facilité qu'ont les accueillis à se projeter avec Milky, à le comprendre, à le décoder en faisant toujours un lien avec leur propre histoire. Ce travail est éminemment thérapeutique et permet un apaisement certain de ces jeunes souvent bien tourmentés en interne. La relation à l'animal est particulièrement porteuse pour les jeunes que l'on accompagne, et Milky vient donner une autre dimension à cet accompagnement, en effet son calme et son habitude des humains permettent aux confirmés comme aux novices d'établir une relation assez sécurisée avec lui.

Hormis Milky, nous avons aussi Hermione, chat du Lieu, Tao le chien, les brebis, le bélier, les cochons, le poulailler, et bien que les contacts ne soient pas quotidiens, nous sommes surpris de voir comment un animal peut devenir un confident, un point de repère et d'ancrage pour les accueillis. Dans cet espace de médiation nous « prenons en soin » la souffrance et les besoins spécifiques des accueillis, qui sont souvent dus à une carence dans le lien à soi et à l'autre. L'espace de médiation animale est un espace de soin relationnel. L'animal fait tiers, il

est moins dangereux qu'un humain, il permet de venir expérimenter le lien tout en restant à distance de l'autre. L'animal va permettre de faciliter les échanges entre le permanent et la personne accueillie, il n'y a plus de face à face mais un faire ensemble avec le cheval par exemple. L'espace relationnel est donc moins envahissant et moins insécurisant. De ces échanges informels autour du soin aux animaux découlent des avancées dans l'accompagnement des jeunes au quotidien. De plus l'animal vient apporter une affection, un sentiment de joie, d'amour qu'il est très difficile pour ces jeunes, souvent carencés au niveau affectif, d'accepter venant d'un autre humain. L'animal leur permet de venir éprouver et s'approprier ses sensations sans danger et sans pression, à leur rythme. La relation est sans jugement, car l'animal n'en porte aucun. Il permet alors à la personne qui en prend soin de trouver sa place auprès de l'animal. S'occuper d'Hermione, de Milky ou des poules donne un rôle, une responsabilité, une place importante car dépendant des soins qu'on lui apporte. Nous souhaitons approfondir et investir cet espace thérapeutique et éducatif pour qu'il devienne un support de médiation pour les accueillis.

Le rapprochement LVA-LRPE

Nous nous sommes engagés à améliorer le rapprochement du LVA et du LRPE. Cette volonté a été facilitée par le renouvellement de l'équipe des professionnels.

Suite à une réflexion en équipe, il a été mis en place un calendrier qui permet aux permanents du LVA de participer aux différents séjours du LRPE. Ainsi, chaque permanent du LVA peut s'investir dans le travail mené au sein du LRPE. Cette pratique alimente une réflexion en équipe qui permet de prendre du recul et partager l'analyse des situations rencontrées.

Par ailleurs, nous avons également expérimenté un séjour famille sur le site du LVA, lui-même ressource, qui propose du calme, des bâtiments adaptés à l'accueil de public et des supports d'animation tels que la basse-cour, le jardin potager, le portique de balançoires, le baby-foot etc. Les familles ont pu profiter de l'environnement rural et apaisant, de la ferme et ses animaux. Nous souhaitons organiser des espaces de rencontre entre les familles accueillies sur le LRPE et les personnes accueillies sur le LVA. En effet, nous pensons que des moments conviviaux (repas partagés, activités communes) peuvent participer à une ouverture sur l'autre et à créer de nouveaux liens.

Conclusion

L'Association Regain se construit et se transforme depuis quelques années autour d'un Conseil d'administration très présent et d'une nouvelle équipe salariée qui permettent la mise en œuvre de projets novateurs à visée thérapeutique. Le soutien indéfectible de nos financeurs et de nos partenaires est une condition sine qua non à la mise en œuvre du projet d'établissement, à la poursuite des projets et ce, dans l'intérêt des enfants, des jeunes et des familles que nous accueillons, que nous accompagnons et que nous protégeons.